



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 22 avril 2014
18 heures 30**

PP/MG

N° 001698

Service Finances -
Débat d'orientation
budgétaire 2014

Affiché le :

Le mardi 22 avril 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le **16 avril 2014**, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre BOYER, Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Roger FERNANDEZ, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal, le débat d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote. Il est fait mention de la tenue de ce débat au procès-verbal de la séance.

Dans un exposé oral synthétique, Madame l'Adjointe aux Finances, présentera aux membres du Conseil Municipal les principes généraux retenus pour l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2014.

A l'issue de cet exposé, le débat sera ouvert et chaque Adjoint ou Conseiller municipal pourra, s'il le souhaite, intervenir en apportant toutes informations, observations ou propositions utiles à la préparation du budget primitif.

Préalablement à la tenue de ce débat, il convient de préciser quelques éléments de cadrage budgétaire.

Cette année, la date limite de vote du budget est fixée au 30 avril 2014.

Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition est fixé à 0.90 % pour 2014.

Les bases d'imposition sont connues à ce jour, la taxe d'habitation augmente de 1.12 %, le foncier bâti de 2.37 %, et le foncier non bâti de 0.98 %, ces variations sont calculées par rapport aux bases effectives 2013.

Concernant la DGF, nous connaissons à ce jour le montant de la dotation forfaitaire qui s'élève à 2 125 276 € soit une diminution de 92 078 € par rapport à 2013, soit - 4.14 %.

Pour les autres dotations (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale), les montants ne sont pas encore connus, nous avons prévu une baisse de 22 367 € soit - 3.65 % sur les montants encaissés en 2013.

Telles sont les principales mesures envisagées par le projet de loi de finances 2014.

ORIENTATIONS FINANCIERES 2014

Au plan local, le budget 2014, en cours de préparation et dont le vote interviendra à la séance du Conseil municipal du 29 d'avril s'articulera autour des principes suivants :

- Maintien des taux des impôts locaux.
- Poursuite du désendettement de la commune : le volume d'emprunt prévu est de l'ordre de 1 250 000 euros pour 2014, il reste inférieur au remboursement du capital qui s'élève à 1 910 900 euros.
- Sécurisation du risque que fait peser sur la dette l'emprunt toxique HELVETIX, en étudiant la meilleure renégociation.
- Stabilité du chapitre 011 (charges à caractère général). La maîtrise des dépenses énergétiques doit être poursuivie dans le budget 2014, un contrôle de gestion va être mis en place pour mieux contenir les dépenses.
- Maîtrise des charges de personnel : il est prévu une hausse des crédits de 0.93 % sur le chapitre 012 pour l'année 2014 ; Cette augmentation est en partie liée à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance du personnel. Ce nouveau contrat a été conclu avec pour objectif de préserver au mieux les intérêts de la Commune par rapport à l'absentéisme. Il permet de bénéficier d'un meilleur contrôle des arrêts de travail.
La direction des ressources humaines poursuivra la mise en œuvre de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des effectifs et des Compétences) qui se révèle être un outil indispensable grâce à un croisement entre l'anticipation des besoins et les compétences des agents en interne, sans oublier la poursuite d'une politique de formation du personnel en adéquation avec les besoins des services dans le respect des projets personnels.
Au-delà de la GPEEC, toujours dans un souci de maîtrise des dépenses en personnels, il est prévu de renforcer la polyvalence des agents et la mutualisation des compétences par le regroupement des services sous forme de pôles mais aussi grâce au partenariat avec la Communauté des Communes.
Le recours aux emplois pour accroissement saisonnier d'activités sera extrêmement limité. Seuls les services des sports et animation jeunesse devraient en bénéficier.
En 2014, les recrutements seront gelés à l'exception des emplois d'avenir. Ces emplois permettront essentiellement d'anticiper et d'accompagner la réforme des rythmes scolaires. Il convient de préciser que les contrats « emplois d'avenir » conclus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont financés à hauteur de 85 %.
- Maintien de la politique de soutien aux associations.
- Poursuite d'une politique volontariste d'investissements qui intègre la politique de désendettement de la ville d'Apt, avec des projets subventionnés et générateurs d'économies, (ex : travaux énergétiques) :

- Travaux 2ème tranche avenue Victor Hugo RD 900 (partenariat avec le Conseil

Général)

- Travaux aménagement montée du petit Nice
- Travaux routiers
- Travaux équipements centre ville
- Travaux aménagement salles hygiène écoles
- Travaux remplacement chaudières hôtel de ville et bâtiment administratif Carnot
- Travaux bâtiments communaux (Sécurité, chauffage, Gros entretien).
- Réserve foncière

- Tels sont les premiers éléments de réflexion qui encadrent la préparation du budget primitif 2014 et à partir desquels le débat d'orientations budgétaires va s'engager.

LE CONSEIL

Prend acte des modalités du Débat d'Orientations Budgétaires

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL